

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/17

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation :

1er avril 2011

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de membres
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :

Marie-Jeanne DEFRANCHI

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS

MM. BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoints au Maire*,

MM. ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. ZONZA

à

M. BONARDI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, *Conseillers Municipaux*.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU LAVOIR
« U VANGONE »
DEMANDE DE FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été autorisé, par délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2008, à solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Corse du sud et de l'Office de l'Environnement de la Corse, en vue de la réalisation de l'aménagement paysager du quartier du lavoir « U Vangone », pour un montant total hors taxes de 80 482,50 €.

Il indique que ce projet a, pour l'heure, été subventionné à hauteur de 30% par le Conseil Général de la Corse du sud, portant le montant de la participation de ce dernier à 24 144,80 €.

Il apparaît cependant que ce type d'opération peut bénéficier d'une aide financière départementale à hauteur de 40%.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter les financements complémentaires, à hauteur de 10% du montant total des travaux, en vue de permettre la pleine réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sur exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2008,

VU, l'arrêté du Département de la Corse du sud, en date du 11 mai 2009,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

APPROUVE

La proposition ainsi formulée.

AUTORISE

Le Maire à solliciter une aide financière complémentaire du Département de la Corse du sud, à hauteur de 10%.

PRECISE

Que la part restante non subventionnée demeure à la charge de la commune.
Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**